

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Hauts de Garonne Développement - Programme d'actions 2012 -
Contrat de co-développement 2012-2014 (FAn37) - Su bvention de la
Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis sa création en 1989, l'association Hauts de Garonne Développement s'attache à promouvoir l'image de la rive droite par le biais de projets d'animation et par la gestion administrative des dossiers économiques, culturels et sociaux. Cette démarche, basée sur la réflexion, est menée en collaboration avec les collectivités territoriales.

Les missions traditionnelles de l'association qui seront poursuivies en 2012 restent fondées sur lien entre le projet associatif et les politiques publiques de la Communauté Urbaine.

A- Les trois enjeux du programme d'actions de l'association pour la période 2011-2013 sont les suivants :

1 –Prendre appui sur une planification d'agglomération :

Depuis l'année 2011, l'association prend en compte la planification réalisée par la Communauté Urbaine et ses partenaires (AURBA, Sysdau, et plus localement le GPV) dans le cadre du schéma d'intérêt métropolitain pour le développement des parcs d'activités et des actions d'aménagement paysager en soutien au tourisme de proximité.

Pour l'année 2012, Hauts de Garonne Développement s'appuiera sur le nouveau Schéma métropolitain de Développement Economique afin de contribuer au développement économique concerté et coordonné sur les Hauts de Garonne.

2- Prendre en compte les enjeux de développement économique de chaque commune : si, pour les communes des Hauts de Garonne, les enjeux restent les mêmes pour les années à venir, à savoir la contribution à l'implantation d'entreprises et la mobilisation des entreprises des communes concernées par les filières éco activités et économie créative, l'association est chargée plus généralement de l'animation du tissu économique du territoire.

3- Développer un partenariat, un travail en réseau dans les différents niveaux et champs d'intervention de l'intercommunalité : que ce soit pour l'emploi, les entreprises nouvellement implantées sur la ZFU, l'insertion économique ou le développement de nouvelles filières (éco construction et métiers d'art).

Les axes d'intervention de Hauts de Garonne Développement pour 2012 concerneront : l'accompagnement des entreprises, le développement de la croissance verte avec les éco activités et l'intelligence économique par le truchement de l'économie créative et la pépinière/incubateur.

L'association entend, parallèlement, intervenir sur le développement du tertiaire supérieur avec Euratlantique, dans le cadre d'une réflexion commune avec la ville de Bassens sur l'avenir industriel de ce secteur de la rive droite de l'agglomération. L'arrivée de la LGV permettra, également, à l'association, d'intervenir aux côtés de la commune d'Ambares et Lagrave afin de préparer les entreprises à bénéficier de l'impact économique du chantier.

B- Les axes d'intervention 2012-2013

L'agence de développement économique Hauts de Garonne Développement entend développer ses missions selon le tryptique : études, actions d'animations et gestion des sites.

1- Les études relatives au développement économique de la rive droite sont les suivantes:

- 2^{ème} partie de l'étude de faisabilité d'un pôle des métiers d'art avec la ville de Cenon,
- Etude de faisabilité pour la nouvelle pépinière d'entreprises à Lormont avec la ville de Lormont,
- Participation à la réflexion sur le développement de la Plaine de la Garonne avec le GPV (Grand Projet de Ville),
- Réflexion pour un hôtel d'entreprises dans le village de l'éco construction avec la ville de Floirac et ICADE (Immobilier de la Caisse des Dépôts).

2 – Les actions de développement économique :

- **L'accompagnement à la création d'entreprises** sera réalisé par :
- **des actions pour la création d'entreprises** concernant l'accueil et l'orientation des porteurs de projets, la plate forme d'aide à la création d'entreprises, la tenue de réunions d'informations, l'organisation d'ateliers thématiques décentralisés, le Web 2.0 : actions de sensibilisation des porteurs de projets et artisans d'art pour la création de sites et le vente en ligne.
- **des actions relatives au développement des entreprises ci-après :**
 - pour celles en pépinière d'entreprises dans le domaine de l'éco construction à Floirac et le bien-être et les prestations de services aux entreprises à Lormont,
 - des actions de sensibilisation/formation pour le développement, notamment avec le réseau Aquitain des pépinières d'entreprises,
 - le service de l'immobilier d'entreprises pour la recherche de locaux,
 - l'animation des consultations d'experts pour les jeunes entreprises,
 - l'animation de l'antenne relais pour la transmission d'entreprises.

- Ressources humaines et emploi :

Les actions à mener par l'agence dans ce domaine concernent le soutien et l'animation du tissu économique par le développement des services envers les conciergeries d'entreprises, le soutien au développement du Groupement d'Employeurs, le renforcement du partenariat avec les clubs d'entreprises (animations thématiques, soutien à la structuration des clubs, participation aux réunions des clubs) ainsi que les collectivités et

institutions (participation à des salons ou des forums relatifs à la création d'entreprises et l'emploi) .

- **La croissance verte passe par** le développement des éco activités et le soutien au développement de la filière bâtiment axée sur l'éco construction.

- **L'économie créative** sera développée avec l'organisation du salon des métiers d'art Méli Mel'Arts et la poursuite de la réflexion sur le montage d'une structure de préfiguration du pôle des Métiers d'arts.

- **L'avenir industriel** sera organisé autour de rencontres avec les entreprises du club de Bassens et des animations sur le Design industriel.

Une réflexion sur l'approche des innovations industrielles des entreprises du territoire de Hauts de Garonne pour une vitrine programmée à Bassens, Ambès et Ambares et Lagrave est en cours.

- **Le tertiaire supérieur** consiste à participer aux réunions de concertation, à la définition et la valorisation du programme Euratlantique (bureaux et locaux d'activités).

- **La promotion du territoire** passe par l'organisation ou la participation à certaines manifestations comme Printemps en Hauts de Garonne, le Forum de la diversité, Seven Touch Rugby, Rencontres inter entreprises et le salon des métiers d'art.

Pour la mise en œuvre de ce programme d'actions 2012, l'agence Hauts de Garonne Développement a sollicité une subvention de 75 000 € pour un montant de dépenses subventionnables T.T.C de 592 236 € qui se décomposent comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats et charges externes	201 297	Prestations de services	74 500
Impôts et taxes	20 371	Subventions :	
Salaires	364 068	-CUCS	10 000
Dotation aux amortissements	5 000	-Pépinière Floirac	25 000
Autres charges	1 500	-Pépinière Lormont	25 000
		-CUB	75 000
		-CG33	58 500
		-CG MJD	12 800
		-GPEC	15 000
		-Transmission reprise	10 000
		-DIRECCTE	14 756
		-ASP	33 000
		-FISAC	39 400
		-Salon métiers d'art	8 000
		- CDC	15 000
		Cotisations	143 580
		Autres produits de gestion courante	32 700
TOTAL	592 236	TOTAL	592 236

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT :

- que la demande de subvention de fonctionnement de l'association Hauts de Garonne Développement au titre de l'année 2012, correspond à son plan d'actions favorisant le développement du bassin d'emplois de l'agglomération bordelaise et présente une certaine continuité avec les années précédentes,

- que l'augmentation de 25 000 € demandée se réfère au contrat de co-développement de la Ville de Cenon.

Il est prévu, dans un premier temps, que la Communauté Urbaine reconduise sa subvention annuelle d'un montant de 50 000 €. Par ailleurs, les services communautaires étudient la mise en place d'actions spécifiques dans le champ de l'emploi qui pourraient constituer un support à l'augmentation de la subvention et justifier la prise d'un avenant.

DECIDE

Article 1 : Il est attribué une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association Hauts de Garonne Développement pour la mise en œuvre de son plan d'actions 2012,

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention communautaire,

Article 3 : Le montant de cette dépense sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 OCTOBRE 2012

PUBLIÉ LE : 11 OCTOBRE 2012

M. NICOLAS FLORIAN